

**Préfecture de l'Isère**  
**Direction des relations avec les Collectivités**  
**Bureau du droit des sols et de l'animation juridique**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Avis informant de la tenue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique à la régularisation d'exploitation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection des captages d'eau potable sur la commune de Chantepérier**

Il sera procédé du mardi 19 mars 2024 à 8h00 au mardi 02 avril 2024 à 17h00, soit pendant quinze jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Chantepérier, à une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique relative la régularisation d'exploitation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection des captages d'eau potable des Balmette, des Veyres et des Peyrouses (article L.1321-2 du code de la santé publique et L.215-13 du code de l'environnement).

Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet précité ;

M. ROMANI Pierre, cadre de direction retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.  
Madame GREMEAUX Dominique, ingénieure de la fonction publique en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante.

Les pièces du dossier d'enquête et le registre à feuillets non mobiles seront déposés au siège de la mairie de Chantepérier, 85 Chemin de l'Eglise - Chantelouve, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- mardi 19 mars 2024 de 13h00 à 17h00, au siège de la mairie de Chantepérier, 85 Chemin de l'Eglise - Chantelouve
- jeudi 21 mars 2024 de 08h00 à 12h00, à la mairie déléguée, 14 rue des Blancs - Le Périer
- mardi 2 avril 2024 de 13h00 à 17h00, au siège de la mairie de Chantepérier, 85 Chemin de l'Eglise - Chantelouve

Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes de la mairie déléguée, 14 rue des Blancs - Le Périer, le jeudi 28 mars 2024 de 10h00 à 12h00, en présence du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage.

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Chantepérier au public sont :

- du mardi au vendredi, de 08h00 à 12h00, mairie déléguée, 14 rue des Blancs 38740 Le Périer
- du mardi au jeudi, de 13h00 à 17h00, siège de la mairie, 85 Chemin de l'Eglise 38740 Chantelouve
- le vendredi de 13h00 à 16h00, siège de la mairie, 85 Chemin de l'Eglise 38740 Chantelouve

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, le présent avis et l'arrêté d'ouverture d'enquête seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Isère, dont l'adresse est la suivante : <https://www.isere.gouv.fr/>

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Chantepérier ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.